

COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

DANS L'AFFAIRE D'UNE révision des marges bénéficiaires maximales, des plafonds des coûts de livraison et des plafonds des frais de service complet effectuée en vertu de l'article 14(1) de la *Loi sur fixation des prix des produits pétroliers* (L.N.-B., c. P-8.05)

ORDONNANCE

IL EST ORDONNÉ que la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (la Commission) tiene une audience relative aux aspects suivants de la *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers* :

1. Les marges bénéficiaires maximales pour les prix de gros
2. Les marges bénéficiaires maximales pour les prix de détail
3. Les plafonds des coûts de livraison
4. Les plafonds des frais de service complet

Cette audience débutera le lundi 6 octobre 2008, à 9 h 30.

IL EST ÉGALEMENT ORDONNÉ que le calendrier suivant soit en vigueur dans le cadre de cette instance :

Date d'inscription auprès de la Commission	Le lundi 28 juillet 2008 (à midi)
Distribution de la liste des parties	Le vendredi 1 ^{er} août 2008
Dépôt du rapport par le consultant de la Commission	Le vendredi 22 août 2008
Questions écrites au consultant (RI)	Le mercredi 3 septembre 2008 (midi)
Réponses aux RI par le consultant	Le mercredi 10 septembre 2008 (midi)
Dépôt des preuves présentées par les parties	Le mercredi 17 septembre 2008 (midi)
RI à l'intention des parties	Le mercredi 24 septembre 2008 (midi)
Mémoires des parties	Le lundi 29 septembre 2008 (midi)
Réponses aux RI par les parties	Le mercredi 1 ^{er} octobre 2008 (midi)
Début de l'audience	Le lundi 6 octobre 2008

ET IL EST ÉGALEMENT ORDONNÉ qu'un avis de cette audience soit diffusé, dans un format approuvé par la Commission, dans les journaux suivants au plus tard le 11 juillet 2008.

New Brunswick Telegraph-Journal

Moncton Times and Transcript

The Daily Gleaner (Fredericton)

L'Acadie Nouvelle (Caraquet)

FAIT dans la ville de Saint John (Nouveau-Brunswick), ce 27^e jour de juin 2008.

PAR LA COMMISSION

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'L' followed by a long, sweeping horizontal stroke that extends to the right.

Lorraine R. Légère
Secrétaire de la Commission